



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0120

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2013

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm**Président** : Monsieur Claude Vial

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Rouston, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0120**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2013**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La liste des projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Communauté urbaine de Lyon a été adoptée par délibération du Conseil de communauté le 15 décembre 2008 puis révisée le 28 juin 2010 et le 9 janvier 2012.

Cette liste de la PPI concourt à la réalisation des objectifs du plan de mandat. Sur le plan budgétaire, elle est mise en œuvre sur les exercices de 2009 à 2014.

Le compte administratif 2013 constate l'avant-dernier exercice de réalisation de la PPI de la Communauté urbaine.

La réalisation des investissements opérationnels de la PPI s'effectue selon le mode de gestion en autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de programme déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes (article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales -CGCT-).

Depuis 2012, les autorisations de programme sont ouvertes en référence à des programmes qui coïncident avec les compétences de la Communauté urbaine.

Ci-dessous, le nouveau référentiel des programmes, support du niveau de vote des autorisations de programme.

Compétences	N°	Programmes - description
Développement et aménagement économique, social et culturel	P01	développement économique local
	P02	rayonnement national et international
	P03	soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux
	P04	tourisme
	P05	très haut débit
Aménagement de l'espace communautaire	P06	aménagements urbains
	P07	réserves foncières et outils de l'action foncière
	P08	transports urbains
	P09	création, aménagement et entretien de la voirie

	P10	parcs de stationnement
	P11	signalisation et accessibilité de la voirie
	P12	ouvrages d'art et tunnels
	P13	haltes fluviales
Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	P14	soutien au logement social (y compris foncier)
	P15	logement parc privé
	P16	accompagnement des gens du voyage
Politique de la ville	P17	politique de la ville
Gestion des services d'intérêt collectif	P18	incendie et de secours
	P19	assainissement
	P20	eau potable
	P21	eaux pluviales et ruissellement
	P22	cimetières et crématoriums
	P23	abattoirs marchés et marchés d'intérêt national (MIN)
Environnement et politique du cadre de vie	P24	nettoisement
	P25	déchets
	P26	lutte contre les pollutions
	P27	préservation et promotion d'espaces naturels
	P31	énergie
Moyens généraux	P28	fonctionnement de l'institution
	P29	gestion financière (dette, fiscalité, dotations, etc.)
	P30	dépenses avec TVA non déductible

Les projets d'investissement sont financés par une autorisation de programme ouverte dans un programme et demeurent également rattachés à une politique publique du plan de mandat.

La politique publique constitue ainsi une information analytique des projets qui permet de suivre la réalisation de la PPI au regard des objectifs du plan de mandat.

En tant que dotations budgétaires destinées à l'engagement pluriannuel des dépenses d'investissement, le montant des autorisations de programme, dites globales à la Communauté urbaine (APG), est revu et adopté chaque année simultanément à l'adoption du budget primitif et par délibération distincte (article R 2311-9 du CGCT).

Ce dispositif permet de maîtriser le rythme de lancement des projets en fixant chaque année la limite supérieure des dépenses d'investissement nouvelles qui pourront être engagées.

Une fois votées, les autorisations de programme globales sont individualisées. Cette étape consiste à réserver un financement sur une autorisation de programme globale pour l'attribuer spécifiquement à une opération support de réalisation comptable d'un projet déterminé.

L'individualisation crée un lien entre les dotations budgétaires pluriannuelles révisées chaque année (APG) et les projets d'investissement de la Communauté urbaine financés par une autorisation de programme individualisée (API). Cette décision appartient au Conseil de communauté qui peut délibérer des individualisations d'autorisation de programme lors de chaque séance publique.

Lorsqu'elle est individualisée en autorisation de programme, l'opération dispose alors d'un financement pluriannuel propre (API) qui permet d'engager et de réaliser les dépenses et recettes de l'opération.

L'état des dépenses et recettes réalisées sur les autorisations de programme individualisées donne lieu à l'adoption du compte administratif des investissements opérationnels, objet de la présente délibération.

1° - Les autorisations de programme en 2013

- Montants votés des autorisations de programme globales

Lors de l'adoption du budget primitif le 14 janvier 2013, le montant d'autorisations de programme globales à affecter à des opérations nouvelles ou en complément à des opérations existantes a été fixé à 504,66 M€ en dépenses et 54,66 M€ en recettes (montants réels hors écritures d'ordre), dont :

- 453,31 M€ en dépenses et 51,52 M€ en recettes au budget principal,
- 19,26 M€ en dépenses et 2,76 M€ en recettes pour le budget annexe des eaux,
- 32,07 M€ en dépenses et 0,38 M€ en recettes pour le budget annexe de l'assainissement,
- 0,025 M€ en dépenses au budget annexe du restaurant communautaire.

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil de communauté a voté 3 décisions modificatives des autorisations de programme les 18 février, 24 juin et 18 novembre.

Ces 3 décisions modificatives ont permis à la fois de prendre en compte de nouvelles recettes dont la prévision était incertaine au budget primitif, de prévoir une dépense supplémentaire au budget annexe du restaurant communautaire et surtout de redistribuer les montants des autorisations de programme globales en fonction des besoins de financement des projets de la PPI.

Tableau retraçant le montant des autorisations de programme globales votées en 2013 avec budget principal (BP) et décisions modificatives (DM) - montants réels en M€ hors écritures d'ordre :

Budgets	Montants votés au BP le 14 janvier 2013		Montants votés à la DM du 18 février 2013		Montants votés à la DM du 24 juin 2013		Montants votés à la DM du 18 novembre 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	453,31	51,52	453,29	51,52	459,99	61,06	459,99	63,56
Budget annexe des eaux	19,26	2,76	19,26	2,76	26,36	4,59	26,36	4,59
Budget annexe de l'assainissement	32,07	0,38	32,07	0,38	32,98	3,72	32,98	7,10
Budget annexe du restaurant communautaire	0,025		0,04		0,04		0,04	
Total	504,66	54,66	504,66	54,66	519,37	69,37	519,37	75,25

- Montants des financements individualisés aux projets (API)

Au terme de l'exercice 2013, 402,62 M€ en dépenses et 72,43 M€ en recettes ont été individualisés (montants réels hors écritures d'ordre).

Ce montant d'individualisation s'est réparti par budget comme suit :

- 364,89 M€ en dépenses et 62,66 M€ en recettes pour le budget principal,
- 11,48 M€ en dépenses et 2,77 M€ en recettes pour le budget annexe des eaux,
- 26,21 M€ en dépenses et 7 M€ en recettes pour le budget annexe de l'assainissement,
- 0,04 M€ en dépenses pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Le tableau ci-après retrace le montant des autorisations de programme globales au cours de l'année 2013 et le montant des financements affectés aux opérations d'investissement à la date du 31 décembre 2013.

Globalement, le taux d'individualisation des autorisations de programme globales en 2013 (autorisations de programme individualisées rapportées aux autorisations de programme globales) atteint 77,5 % en dépenses et 96,3 % en recettes.

Tableau n° 1 : Montant plafond autorisé des autorisations de programme en 2013 et montant individualisé en fin d'exercice tous budgets par grand domaine de compétences.

Grands domaines de compétences	Dépenses		Recettes	
	Montant d'AP autorisées par le Conseil en 2013	Montant d'AP individualisées au 31 décembre 2013	Montant d'AP autorisées par le Conseil en 2013	Montant d'AP individualisées au 31 décembre 2013
Aménagement de l'espace communautaire	299 766 515	236 275 426	38 880 007	38 380 093
Développement et aménagement économique, social et culturel	29 466 340	15 772 949	771 797	771 797
Environnement et politique du cadre de vie	19 178 488	14 584 274	1 329 601	1 329 601
Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	66 471 466	65 410 281	19 664 401	19 664 401
Gestion des services d'intérêt collectif	54 328 617	38 243 294	11 749 318	9 837 233
Moyens généraux	21 214 420	12 470 871	2 700 000	2 350 551
Politique de la ville	28 947 833	19 862 789	158 497	98 368
Total	519 373 681	402 619 887	75 253 621	72 432 045

Le disponible pour individualiser à la fin de l'exercice 2013 (montants votés des autorisations de programme globales en 2013 - montants des autorisations de programme individualisées en 2013) s'établit globalement à 116,75 M€ en dépenses et 2,82 M€ en recettes et se répartit comme suit :

- 95,11 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes au budget principal,
- 14,88 M€ en dépenses et 1,82 M€ en recettes au budget annexe des eaux,
- 6,76 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes au budget annexe de l'assainissement.

- Montants réalisés sur les projets

Les dépenses réelles d'investissement opérationnel réalisées tous budgets en 2013 s'élèvent à 661,77 M€, soit une progression de + 15 % par rapport à l'exercice 2012 (575,4 M€).

La répartition est de 597,55 M€ pour le budget principal, 15 M€ pour le budget annexe des eaux, 49,11 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,11 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Après retraitement (hors doubles comptes liés aux annulations et réémissions des mandats et/ou titres) le montant des dépenses réelles d'investissement opérationnel tous budgets atteint 638,97 M€.

La répartition des dépenses réelles retraitées est de 581,05 M€ pour le budget principal, 15 M€ pour le budget annexe des eaux, 42,81 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,11 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Les recettes réelles d'investissement opérationnel réalisées tous budgets en 2013 s'élèvent à 89,79 M€, soit une augmentation de + 27,5 % par rapport à l'exercice 2012 (70,41 M€).

La répartition est de 75,95 M€ pour le budget principal, 2,73 M€ pour le budget annexe des eaux et 11,11 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Après retraitement (hors doubles comptes liés aux annulations et réémissions des mandats et/ou titres) le montant des recettes réelles d'investissement opérationnel tous budgets atteint 67 M€.

La répartition des recettes réelles retraitées est de 59,46 M€ pour le budget principal, 2,73 M€ pour le budget annexe des eaux et 4,81 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Au 31 décembre 2013, le taux de réalisation cumulée 2009-2013 des autorisations de programme individualisées (rapport entre les dépenses ou recettes réalisées en cumul sur la période 2009-2013 et l'encours des autorisations de programme individualisées en dépenses ou recettes) atteint 72,75 % en dépenses et 61,78 % en recettes sur l'ensemble des budgets.

Ces taux reflètent le niveau actuellement important de réalisation des projets de la PPI qui ont été engagés au cours des premières années du mandat au regard des volumes de financement nouveaux accordés en 2013.

Le tableau n° 2 suivant illustre la progression des dépenses réelles d'investissement opérationnel réalisées au cours des 5 dernières années dans le cadre de la PPI.

Exercices	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses	438,08	494,89	546,41	575,40	661,77
Recettes	85,61	98,45	98,47	70,41	89,79

Depuis l'année 2009, qui marque le début budgétaire du mandat, la réalisation continue sa progression à un niveau élevé de dépenses.

L'année 2013 poursuit cette dynamique dans la mise en œuvre et la réalisation de la PPI avec une nette progression des dépenses.

Après une diminution marquée en 2012, la réalisation des recettes retrouve en 2013 un niveau proche de la moyenne sur la période.

Tous budgets confondus, le montant restant à réaliser (montant des autorisations de programme individualisées au 31 décembre 2013 - montant réalisé cumulé de 2009 à 2013) s'élève à 1 017,32 M€ en dépenses et 273,9 M€ en recettes. Par budgets, il se répartit ainsi :

- 931 M€ en dépenses et 248,36 M€ en recettes au budget principal,
- 20,2 M€ en dépenses et 7,42 M€ en recettes au budget annexe des eaux,
- 65,93 M€ en dépenses et 18,09 M€ en recettes au budget annexe de l'assainissement,
- 0,19 M€ en dépenses et 0,03 M€ en recettes au budget annexe du restaurant communautaire.

Le taux de couverture (taux de couverture = encours des AP individualisées pour les projets -hors opérations globalisées-/montant des CP correspondants réalisés dans l'exercice) qui permet de mesurer la durée moyenne de réalisation des autorisations de programme individualisées pour la réalisation des projets de la PPI s'établit à 1,76 à la fin de l'exercice 2013, soit 1 an et 9 mois.

Au compte administratif de l'année 2012, il était de 2,90, soit environ 2 ans et 10 mois.

La diminution du taux de couverture de 2012 à 2013 reflète le niveau actuellement important de réalisation des projets engagés au début du mandat.

2° - Les éléments d'analyse par grand domaine de compétences (montants réels tous budgets non retraités) :

A - Développement et aménagement économique, social et culturel

Dépenses réalisées en 2013 = 21,76 M€

Ce domaine recouvre les programmes dédiés au développement économique local, au rayonnement national et international, au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux hôpitaux ainsi qu'au tourisme et au très haut débit.

Le programme concernant le rayonnement national et international représente la majeure partie des dépenses 2013 avec 9,1 M€. Les projets concernant la plateforme Accinov et le Biopôle de Gerland représentent respectivement 3,49 et 1,15 M€.

Les dépenses en faveur du développement économique local se sont élevées à 7,14 M€ et celles du soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux hôpitaux à 5,4 M€.

B - Aménagement de l'espace communautaire

Dépenses réalisées en 2013 = 445,06 M€

L'aménagement de l'espace communautaire est au cœur des compétences de la Communauté urbaine avec l'aménagement urbain, les réserves foncières, les transports urbains, la voirie, les parcs de stationnement, les ouvrages d'art.

Cette année est particulièrement marquée par l'achèvement des travaux du nouveau tunnel de la Croix Rousse au profit duquel 102,35 M€ ont été dépensés (programme des ouvrages d'art et tunnels).

La voirie, pour la part création, aménagement, entretien et signalisation (programmes 9 et 11), représente 156,39 M€ des dépenses réalisées en 2013.

Ces dépenses ont notamment permis d'avancer la réalisation du projet de Grand stade à Décines Charpieu avec l'aménagement du parking des Panettes, de l'échangeur n° 7 et des accès nord et sud pour un total de 37,37 M€ en 2013.

Les opérations globalisées, qui permettent de financer des programmes d'investissement récurrents (maintenance, acquisitions et renouvellement) et des actions de proximité, représentent 76,02 M€ en dépenses.

Les opérations globalisées du programme relatif à la création, l'aménagement et l'entretien des voiries sont majoritairement représentées avec 42,23 M€ (les actions de proximité territoriale comme les entrées charretières, l'aménagement des trottoirs ou la réfection des chaussées avec 15,66 M€ et les grosses réparations de voirie avec 14,41 M€).

En matière d'action foncière, la Communauté urbaine recourt également à des opérations globalisées. En 2013, 29,9 M€ ont été dépensés au titre des réserves foncières (hors logement social) et des acquisitions pour compte de tiers.

C - Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Dépenses réalisées en 2013 = 74,29 M€

Ce domaine regroupe 3 programmes dont le soutien au logement social qui représente 95,7 % des dépenses réalisées en 2013 avec 71,08 M€.

Cette somme est principalement consacrée à la gestion des aides à la pierre et aux réserves foncières pour le logement social (67,19 M€ en dépenses).

D - Politique de la ville

Dépenses réalisées en 2013 = 22,79 M€

Les dépenses ont concerné principalement le projet du quartier du Terrailon à Bron (copropriété et secteur Caravelle) pour 7,62 M€, le grand projet de ville de Vernay-Verchères à Vaulx en Velin avec 2,53 M€ et le projet Haute Roche 2 à Pierre Bénite pour 2,04 M€.

E - Gestion des services d'intérêt collectif

Dépenses réalisées en 2013 = 65,24 M€

Les services d'intérêts collectifs recouvrent principalement les compétences de la Communauté urbaine en matière d'eau potable, d'eaux pluviales, d'assainissement et d'entretien des réseaux hydrauliques pour les services d'incendie et de secours.

Avec 42,28 M€, l'assainissement représente le plus important secteur des dépenses d'investissement réalisées en 2013 dans cette compétence.

Ces dépenses sont inscrites au budget annexe de l'assainissement.

En 2013, elles ont permis de faire avancer ou d'achever des projets comme la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne (5,28 M€), la station d'épuration de Genay (3,08 M€) ou le collecteur de l'Yzeron (2,94 M€).

Les opérations globalisées de l'assainissement concentrent également une part importante des investissements réalisés avec 16,33 M€ en dépenses dont près des 64 % pour l'entretien et la réfection des réseaux (10,43 M€).

Les investissements réalisés pour l'eau potable au budget annexe des eaux s'élèvent à 12,48 M€ dont 7,88 M€ sur des opérations globalisées (dont 4,64 M€ pour l'entretien des réseaux et 3,24 M€ pour la sécurité de la ressource et de la distribution et adduction).

En 2013, 1,91 M€ ont été investis pour le débitmètre du champ captant de Crépieux-Charmy.

F - Environnement et politique du cadre de vie

Dépenses réalisées en 2013 = 17,59 M€

Ce domaine concerne le traitement des déchets, le nettoyage, la lutte contre les pollutions ainsi que la préservation et la promotion des espaces naturels.

Pour le traitement des déchets, la dépense d'investissement 2013 s'est élevée à 9,37 M€.

Cette enveloppe est essentiellement consacrée à des opérations globalisées pour 7,88 M€ afin d'assurer la réalisation des travaux nécessaires aux déchèteries de la Communauté urbaine, à l'usine d'incinération de Lyon sud ainsi que l'acquisition des équipements et poids lourds de la collecte.

Pour la préservation et la promotion des espaces naturels, 6,74 M€ ont été dépensés en 2013. Ces dépenses ont concerné principalement le projet des Rives de Saône pour la réalisation des cheminements nature avec 3,85 M€ et la participation versée au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) avec 1,35 M€.

G - Moyens généraux

Dépenses réalisées en 2013 = 15,03 M€

Le programme relatif au fonctionnement de l'institution est réalisé à hauteur de 8,91 M€ pour les opérations globalisées (infrastructures informatiques, acquisition de véhicules, mobilier et matériels techniques, travaux et entretien des bâtiments et espaces communautaires).

Les projets totalisent pour leur part 6,11 M€ en dépenses d'investissement (dont 1,29 M€ pour la révision générale du plan local d'urbanisme et 0,9 M€ pour le projet Homega 3 d'installation des services à Lyon 3°).

3° - Les autorisations d'engagement en 2013

Depuis l'exercice 2011, la Communauté urbaine assure le financement des projets inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe avec des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

A l'instar des autorisations de programme/crédits de paiement en investissement, les autorisations d'engagement/crédits de paiement permettent d'assurer la gestion pluriannuelle des dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

L'équilibre du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est assuré par des participations versées par le budget principal lorsque son résultat est déficitaire.

A l'inverse, lorsque le résultat de la réalisation des opérations est excédentaire, un reversement est effectué.

En 2013, un nouveau projet a été inscrit en gestion au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. Il s'agit de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Soie à Villeurbanne avec une enveloppe pluriannuelle d'autorisation d'engagement individualisée à hauteur de 59,6 M€ en dépenses et en recettes.

Au niveau des dépenses réalisées en 2013, la 1ère tranche du projet de grand projet de ville Armstrong à Vénissieux a mobilisé 3,52 M€ et le projet urbain de Mermoz Nord à Lyon 8° pour 2,11 M€.

Ci-après, un tableau récapitulatif de l'encours des autorisations d'engagement votées et des montants réalisés en dépenses et en recettes en 2013 au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (montants réels).

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Autorisation d'engagement individualisée votée		Crédits de paiement réalisés en 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
P06 - Aménagements urbains	110 328 927,73	99 714 422,02	3 802 466,25	521 072,40
P17 - Politique de la ville	35 181 375,02	24 064 375,60	5 266 551,83	2 981 597,14
Total	145 510 302,75	123 778 797,64	9 069 018,08	3 502 670,04

La situation détaillée au 31 décembre 2013 des opérations du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est annexée à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Constate :

a) - la réalisation des autorisations de programme au compte administratif de l'exercice 2013 à hauteur de :

- budget principal :

* Dépenses :

- . 3 240 647 746,76 € individualisés cumulés,
- . 2 309 651 395,13 € réalisés cumulés dont 597 544 594,00 € réalisés en 2013,
- . 930 996 351,63 € restant à réaliser sur autorisation de programme ;

* Recettes :

- . 602 463 622,28 € individualisés cumulés,
- . 354 102 753,93 € réalisés cumulés dont 75 947 231,54 € réalisés en 2013,
- . 248 360 868,35 € restant à réaliser sur autorisation de programme ;

- budget annexe des eaux :

* Dépenses :

- . 85 555 071,69 € individualisés cumulés,
- . 63 354 254,17 € réalisés cumulés dont 14 998 180,29 € réalisés en 2013,
- . 20 200 817,52 € restant à réaliser sur autorisation de programme ;

* Recettes :

- . 20 929 974,23 € individualisés cumulés,
- . 13 510 025,56 € réalisés cumulés dont 2 729 015,95 € réalisés en 2013,
- . 7 419 948,67 € restant à réaliser sur autorisation de programme ;

- budget annexe de l'assainissement :

* Dépenses :

. 405 661 742,69 € individualisés cumulés,
. 339 726 039,49 € réalisés cumulés dont 49 114 381,56 € réalisés en 2013,
. 65 935 703,20 restant à réaliser sur autorisation de programme ;

* Recettes :

. 93 186 417,56 € individualisés cumulés,
. 75 098 366,83 € réalisés cumulés dont 11 114 618,68 € réalisés en 2013,
. 18 088 050,73 € restant à réaliser sur autorisation de programme ;

- budget annexe du restaurant communautaire :

* Dépenses :

. 4 029 176,82 € individualisés cumulés,
. 3 836 086,62 € réalisés cumulés dont 112 116,19 € réalisés en 2013,
. 193 090,20 € restant à réaliser sur autorisation de programme ;

* Recettes :

. 57 770,86 € individualisés cumulés,
. 23 800,36 € réalisés cumulés dont 0 € réalisé en 2013,
. 33 970,50 € restant à réaliser sur autorisation de programme ;

b) - la réalisation détaillée par autorisations de programme individualisées qui figure au tableau annexé à la présente délibération,

c) - la réalisation des autorisations d'engagement au compte administratif de l'exercice 2013 à hauteur de :

- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :

* Dépenses :

. 145 510 302,75 € individualisés cumulés,
. 36 463 120,47 € réalisés cumulés dont 9 069 018,00 € réalisés en 2013,
. 109 047 182,28 € restant à réaliser sur autorisation d'engagement ;

* Recettes :

. 123 778 797,64 € individualisés cumulés,
. 32 775 800,08 € réalisés cumulés dont 3 502 670,04 € réalisés en 2013,
. 91 022 997,56 € restant à réaliser sur autorisation d'engagement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.